



Séance du 13 octobre 2009

L'an deux mille neuf

Le treize octobre

le Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM, étant assemblé
en session **extraordinaire**, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Laurent FURST

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres
qui se trouvent en fonctions :

28

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance :

18

Nombre des membres
présents ou représentés :

21

Étaient présents : M. SIMON J., Mme JEANPERT C., M. WEBER J.M., Mme SERRATS R., M. DUBOIS J. Adjoints

Mme BERNHART E., M. LONDOT R., Mmes HUCK D., GREMMEL B., HELLER D., M. GRETHEN T., Melle SITTER M., MM. MARCHINI P., SALOMON G., Mme DISTEL V., M. HEITZ P., Melle MUNCH S.,

Absent(s) étant excusé(s) : Me HITIER A., M. STECK G., Mme DINGENS E., MM. CHATTE V., PETER T., SABATIER P., Mme DEBLOCK V., M. GULDAL M., Mme MENAGER S., Melle CABUT S.

Absent(s) non excusé(s) :

Procurations : Me HITIER A. en faveur de M. SIMON J.
M. PETER T. en faveur de M. FURST L.
M. SABATIER P. en faveur de M. WEBER J.M.

N°097/5/2009

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –
DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE MESSIER SERVICES FRANCE – AVIS DE
LA COMMUNE**

VOTE A MAIN LEVEE

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'environnement et notamment son article R 512-20 ;

VU la demande présentée par la société **MESSIER SERVICES France** en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter en régularisation ses activités sises à MOLSHEIM ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société MESSIER SERVICES France pour l'exploitation d'une installation classée à MOLSHEIM .

CONSIDERANT le dossier présenté par la Société MESSIER SERVICES France à l'appui de sa demande ;

CONSIDERANT que la demande présentée est liée à l'évolution des installations de la Société MESSIER SERVICES France en ce qui concerne l'atelier de traitement de surface, l'atelier d'application de peinture et la suppression de deux produits organiques halogénés de dégraissage et de décapage : le trichloréthylène et orthonétoil ;

EMET

Un avis favorable à la demande d'exploitation présentée par la Société MESSIER SERVICES France.